

N° Convocation : EF_EIA2_0206

CONVOCAION AUX EXAMENS SEMESTRIELS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 -SESSION 1-

Etablissement : Ecole d'Ingénierie Abulcasis
Filière : INGENIEUR GENIE DES PROCEDES INDUSTRIELS ET PHARMACEUTIQUE
Semestre : S3

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 3 de La Faculté Abulcasis Ecole d'Ingénierie Abulcasis qui auront lieu du **03 au 23 janvier 2025** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Entrée :
- Zone : Salle 4
- Emplacement : 6

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : AZAHRAI Anas
- N° d'inscription : INS-EIA00021335/2024
- CIN/Passeport : Z640984

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Analyse décisionnelle & data mining	03/01/2025	09H00
2	Mécanique des Fluides	06/01/2025	09H00
3	Systèmes réactifs et Procédés I : Génie de la Réaction	08/01/2025	09H00
4	Phénomènes de Transfert	10/01/2025	09H00
5	Langues & Communication 3	16/01/2025	09H00
6	Thermodynamique & Energétique	18/01/2025	09H00
7	Procédés de Séparation I	20/01/2025	09H00
8	Méthodes numériques appliquées aux sciences de la santé	21/01/2025	09H00

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens